

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par

M. Pont

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« la situation sanitaire appréciée conformément aux dispositions »

les mots :

« l'appréciation de la situation sanitaire effectuée en application ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.